FONDÉ EN 1891

LE NUMÉRO 15 CENTIMES

L'Egalité

DE ROUBAIX-TOURCOING

Dimanche 9 Janvier 1921

LE NUMÉRO 15 CENTIMES

Avant la rentrée des Chambres

La Situation Ministérielle

La perspective de la rentrée prochaine des Chambres a rendu quelque espoir aux « tombeurs de ministères ». Ils ont fait répandre le bruit que M. Leygues s'en irait de lui-même ou qu'il modifierait profondément la composition de son cabinet.

Tout ceci est inexact. M. Georges Leygues a démenti tous les propos que d'obligeants « amis » lui avaient prêtés. Il se présentera avec tous ses collègues, mardi prochain, devant le Parlement. Si des ministres, candidats aux élections sénatoriales de dimanche, sont battus, ils démissionneront. S'ils sont tous élus, peut-être faudra-t-il tenir compte du trop grand nombre de sénateurs parmi les membres du Gouvernement et opérer un ou deux changements. Voilà, au maximum, ce qu'envisage M. Leygues.

Ce n'est pas cela qu'espéraient les amateurs du Pouvoir. On a lu récemment, dans la presse de notre région, une série d'articles de publicité en faveur de « présidents du Conseil en disponibilité » qui se mettraient volontiers au service du pays.

Leur heure n'est pas venue. Ils seront sans doute les seuls à le déplorer. Il n'est pas certain du tout que les Français désirent changer de ministres tous les trois mois. Au contraire, pour la bonne marche des affaires, mieux vaut conserver les hommes au courant de leur mission que de supporter les frais d'un apprentissage nouveau.

La France se trouve engagée dans la délicate question de l'application du Traité de Paix, du désarmement de l'Allemagne, de la réalisation des réparations ; nous sommes arrivés au moment où le montant de la dette allemande va enfin être fixé, où nous tentons de mettre d'accord les Alliés sur les modalités du paiement ; est-ce bien l'instant choisi pour une crise ministérielle ?

C'est l'avenir des régions libérées qui se jouait à Bruxelles, hier, qui va se dégager des conversations de Paris, demain. L'acquittement, par l'Allemagne, d'une partie de sa dette viendrait en surplus de l'effort financier consenti jusqu'ici par la France pour les régions libérées. Nous avons un immense intérêt à ce que l'on tire « quelque chose », et naturellement le plus possible, des Allemands. Il semble que nous ayons pu mettre les Anglais de notre côté, au moins dans cette affaire. Profitons de ce premier avantage. M. Leygues a su obtenir que Lloyd George vienne à Paris. Il sera plus utile de tirer de cette entrevue le maximum de réparations allemandes que de laisser le fin Gallois demeurer dans son cabinet de Londres, parce qu'on aura renversé le ministère français.

Car, enfin, il y a une grande ombre sur l'avenir. On sait avec quelle ardeur les partis réactionnaires poussent, chez nous, à l'occupation du bassin de la Ruhr. Va-t-on appliquer cette sanction terrible si l'Allemagne ne désarme pas « illico » ses formations de police ? M. Leygues n'est pas désireux de recourir à cette extrémité. Il s'est rendu compte qu'elle serait profondément impopulaire et qu'elle pourrait nous entraîner dans une aventure sanglante.

Que ferait son successeur, s'il s'inspirait des conseils dangereux de M. André Lefèvre ou de M. Léon Daudet ?

Veut-on recommencer la guerre ?

Si M. Leygues a le bon esprit de donner aux affaires financières l'impulsion de sagesse et d'équilibre qui leur manque, sa vie ministérielle est moins menacée qu'on le dit. Le bon fonctionnement des services des Régions Libérées est uniquement subordonné à cette question. Les commissions parlementaires qui ont donné leur confiance à M. Ogier, dont elles ont reconnu les louables efforts, demandent que le ministère des Finances ne soit pas seulement celui des promesses. C'est de ce côté qu'une modification importante s'impose.

Les élections sénatoriales, qui feront pencher plus à gauche encore le plateau du Luxembourg, inspireront-elles un peu de réflexion aux groupes de droite de la Chambre ? Ceux-ci voudront-ils laisser la politique de parti et de personnes pour qu'on fasse les affaires du pays ?

Nous l'avons dit : seule une politique d'action économique et de réformes sociales est viable et opportune en présence du conflit du Sénat et de la Chambre. Y renoncer, c'est aller au gâchis. Et plus loin peut-être.

Alex WILL.

Dans la Seine, un noyé avait la corde au cou

Auprès de l'ancien pont à péage, à Argenteuil, vers 1 heure de l'après-midi, des passants retiraient hier de la Seine le cadavre d'un homme, taille 1 m. 60, paraissant âgé de 55 à 60 ans et avoir séjourné un mois dans l'eau, dont les jambes étaient attachées par une corde à laquelle pendait un pavé pesant une dizaine de kilos et le cou serré par une autre corde. Il avait, en outre, le nez cassé, et les yeux tuméfiés.

Transporté à la morgue de l'hôpital, on constata que ses vêtements avaient dû être très propres, ainsi que son linge marqué aux initiale R. B. Dans ses poches, on trouva une « carte d'électeur de l'année 1912, ville de Montmorency, 1re section des écoles de la rue des Loges et portant, à moitié effacée, cette signature : Raphaël Amasseau ».

On [illegible] que ce cadavre serait celui d'un homme qui aurait été attaqué, dévalisé, puis jeté dans la Seine.

LE CONFLIT DE LA BATELLERIE

Les affréteurs après avoir renié un contrat collectif de travail, poursuivent les moyens d'asservir la Batellerie, qui désirent que les affrètements se fassent avec toutes les garanties pour le Commerce et l'Industrie.

Le conflit qui a été imposé par les affréteurs continue, sans que ceux-ci s'inquiètent des conséquences désastreuses qu'il suscite, de la misère qui tend à s'établir au sein des familles batelières, dont le seul désir est de travailler, mais a des conditions normales leur permettant de vivre et de faire face aux nombreuses obligations qui découlent de l'exercice de leur profession.

Si la Batellerie a été longtemps une fraction vivant à côté de la grande famille syndicale, et déshéritée des réformes, elle réclame sa place et désire son indépendance.

Consciente de ses devoirs, elle demande aujourd'hui le respect de ses droits.

Si les mariniers réclament plus que jamais le maintien de la réglementation de la navigation et de l'affrètement basée sur le principe du Tour de rôle, c'est que ce système institué par décret ministériel pendant la guerre et continué après, a permis de mettre de l'ordre, de la régularité dans les transports et d'assurer aux mariniers une répartition équitable du travail.

Manœuvres intéressées

A cette méthode, on préfère celle du laisser-faire !

Il faut les combinaisons louches, les opérations dans les petits coins.

Après avoir rompu un contrat qui subsiste et que les mariniers sauront faire respecter, les affréteurs qui avaient déserter pendant quelques jours le Bureau de Tour y sont revenus, mais avec des intentions belliqueuses l'on pourrait dire avec l'idée d'y rendre impossible les transactions.

Le contrat passé entre les deux organisations des affréteurs et du Syndicat général de la Batellerie, imposait l'obligation de l'emploi de la convention — type n. 1 — de l'Office National de la Navigation et avec elle des charges au compte du marinier et du destinataire. Seuls les affréteurs étaient sans responsabilités, si ce n'est celle de percevoir la forte dîme qui s'appelle « Commission d'affrètement ».

Aux termes du contrat tous les transports devant être dans le rayon d'action du bureau de Tour de Béthune devaient être affrétés à ce bureau.

Antérieurement au 1er janvier les frets étaient établis par une Commission paritaire, qui s'inspirait des conditions de traction, pilotage, remorquage, entretien du matériel, assurances, frais divers.

Ces divers éléments étant appelés à subir des modifications, le fret devait subir des fluctuations.

C'était, en ce qui concerne les transports par eau, le moyen de concourir sûrement au rétablissement de l'équilibre économique du pays, en mettant de l'ordre et de la probité dans les questions de frêt.

Hélas ! les affréteurs n'ont pas la même conception que les mariniers, ils veulent faire revivre les marchés d'affrètement et avec eux la possibilité de faire renaître les contrats forfaitaires d'avant-guerre qui ont fait des bateliers des serfs, des malheureux.

Les bateliers désirent aujourd'hui que les choses se passent au grand jour et non pas dans les caves, que les cours traités soient connus du Commerce et de l'Industrie. Pour cela, il faut une méthode. C'est celle qui existait hier qui est la bonne.

Légitimes réclamations

Certains prétendent que le « bureau de tour » décide du frêt élevé, le stabilise. Nous disons : Non, puisqu'il est fixé d'après les données exposées plus haut. La batellerie réclame tous les jours une meilleure organisation des moyens de traction et un abaissement des tarifs.

Comme réponse, c'est l'augmentation partout ! Elle désire ardemment participer au relèvement économique du pays, mais il faut qu'il y ait équilibre entre le salaire et les frais d'un transport.

Les mariniers n'accepteront pas les conditions draconiennes des affréteurs. Respectueux des engagements pris et des signatures données, ils réclament les conditions du contrat enregistré, c'est-à-dire la traction et le courtage à leur compte et non la fameuse clause qui les engagerait dans l'inconnu et qui dit :

« Tous les frais du transport à la charge du marinier. »

Ces frais comprennent : contre-assurance, arrimage, droits de quai, de statistique, de stationnement, d'attache, d'escorte, de canaux, de douane, homme de chargement, etc.

L'acceptation de pareilles conditions mettrait la Batellerie dans l'obligation de réclamer des augmentations de frêt et c'est précisément ce qu'elle ne veut pas.

Trop longtemps placée sur un terrain d'inégalité avec le rail, par rapport aux charges inconnues résultant des usagers de la voie d'eau, elle prétend demain avoir sa place dans la répartition des transports.

Pour cela, elle se refusera à supporter de nouvelles charges qui seraient de nature à compromettre sa situation et son développement.

Enseveli dans un four

AINSI MOURUT UN MAÇON A GUESNAIN

Un terrible accident vient de se produire à Guesnain.

M. Joseph Buisset, 48 ans, maçon, demeurant à Masny, avait construit un four de boulangerie chez M. Edouard Lempereur, cultivateur, rue de l'Egalité, à Guesnain.

Au lieu d'employer les habituels cintres de bois pour supporter la voûte pendant la construction, le maçon avait rempli le four de terre tassée. Le travail terminé, il se mit à enlever cette terre, mais tout à coup la maçonnerie s'effondra, ensevelissant le malheureux ouvrier.

M. Lempereur et son voisin, M. Pureur, cultivateur, s'efforcèrent de dégager M. Buisset, mais quand ils purent le retirer de dessous les décombres, le maçon avait cessé de vivre.

Cet accident a produit à Guesnain une vive émotion.

Sur un tas d'or

UNE AVARE EST MORTE DE FAIM ET DE FROID

Dans un logement, 118, Grande-Rue, à Bourg-la-Reine, vivait misérablement, au milieu d'une saleté repoussante, Mme veuve Siffert, âgée de 64 ans. Très avare, elle mangeait peu et ne faisait jamais de feu chez elle.

Hier matin, les voisins, inquiets de voir les volets clos, prévinrent M. Torchon, secrétaire de la Mairie. Peu après, M. Lasserre, commissaire de police de Sceaux, faisait ouvrir le logement de Mme Siffert. Sur un grabat infect, on la trouva morte. Elle avait succombé, la nuit, aux privations qu'elle s'imposait et au froid.

Au cours de la perquisition faite par M. Lasserre, on découvrit une vingtaine de mille francs en pièces d'or.

UNE MINE EN FEU

On essaie de sauver 23 ouvriers restés au fond

Madrid, 7 janvier. — Un incendie a éclaté dans une mine de la province de Jaen. On procède au sauvetage de 23 ouvriers restés au fond de la mine.

L'X du Canal de la Deûle

M. Glorian, juge d'instruction, ordonne une commission rogatoire

Est-ce un Crime ?... Si c'est un Crime : Où et comment ?

Le mystère qui plane sur le drame du « Petit Paradis » passionne l'opinion publique.

La presse s'est saisie de l'affaire. Il faudra donc que l'énigme soit déchiffrée et que, suicide ou crime, nous sachions qui, où, quand et comment, l'attentat ou l'accident s'est produit.

Premières constatations

Toute l'affaire repose sur deux rapports. Le rapport de M. Pommier, commissaire de police, et le rapport de M. Leclercq, médecin légiste.

Le premier dit :

« A 9 heures environ, nous nous sommes transporté sur les lieux, accompagné de l'agent de sûreté Devrièze.

» Nous avons trouvé un cadavre encore chaud ; nous avons constaté qu'il portait au dessus de la joue droite une forte blessure d'où le sang jaillissait encore.

» Nous avons également remarqué une ecchymose sous le menton. Les témoins présents nous ont déclaré que cette dernière blessure provenait probablement de la gaffe avec laquelle on avait retiré la noyée du canal.

La femme Matiez Denize, qui fouilla les vêtements du cadavre, découvrit dans ses poches deux clefs, un petit démêloir noir et dans son corsage un paquet de tabac à priser. Pas d'argent et aucun papier permettant d'identifier la victime, qu'on supposa être d'abord celui d'une femme veuve Delporte, ancienne marinière.

Curieuses contradictions

Les témoins ont déclaré :

D'abord Mlle Matiez Denize, 20 ans, ébéniste, demeurant à Caen, 126, rue Saint-Pierre, mais actuellement marinière sur la péniche « Le Tailor » : « Ce soir, vers 8 heures et demie, j'ai entendu le bruit de la chute d'un corps dans l'eau, vers la rive opposée.

» J'ai réveillé le marinier Delacourt Gustave, qui s'est habillé sommairement, tandis que j'appelais le préposé d'octroi et nous nous sommes rendus sur la rive d'où m'étaient parvenus des cris.

» Après quelques tâtonnements, en raison de la grande obscurité, Delacourt a pu, avec l'aide d'un voisin, harponner le corps avec sa gaffe et avec l'aide de l'employé d'octroi, le ramener sur la berge, où nous avons reconnu le corps d'une femme. Elle avait déjà cessé de respirer et tous les mouvements et tractions tentés par nous pour la rappeler à la vie, ont été vains.

» C'est alors que nous avons fait téléphoner cette noyade accidentelle au poste central de police. Avant d'entendre la chute du corps dans l'eau, je n'ai entendu le bruit d'aucune querelle, ni d'aucune rixe, sur la rive opposée et à l'endroit de la chute du corps, dont notre péniche n'est distante que de 25 à 30 mètres ».

Puis M. Delacourt Gustave : « J'ai ramené le corps sur la berge ; nous avons reconnu que c'était une femme, que nous avons en vain tenté de rappeler à la vie. Cette femme devait avoir avec elle un paquet que j'avais harponné d'abord et que j'ai laissé tomber à l'eau, m'occupant plutôt de la personne qui se noyait ».

M. Honoré Achille, employé d'octroi à ce moment de garde à la porte du Petit Paradis, déclare : « Quand le marinier Delacourt m'a appelé, je venais d'entendre le bruit d'une chute dans l'eau et avais cru que c'était la marinière elle-même qui plongeait son seau dans le canal pour puiser de l'eau ».

M. Evrard Oscar, pontier, déclare : « Je n'ai entendu aucun bruit de rixe ou de lutte à cet endroit, selon moi, cette femme, trompée par la grande obscurité régnant à cet endroit, aura fait fausse route et sera tombée à l'eau ».

Les témoins sont unanimes à déclarer que l'immersion n'a pas été supérieure à dix minutes et qu'ils croyaient même que la victime respirait encore lorsqu'ils sont parvenus à la retirer de l'eau.

Jusqu'ici, tout concorde : c'est l'accident ou le suicide ; l'accident plutôt.

Mais la science intervient et... rien ne va plus.

M. le docteur Pollet, en effet, déclare : « Les blessures sont antérieures à l'immersion ».

Alors est-ce le crime ?

L'autopsie est ordonnée et M. le docteur Leclercq à son tour, déclare :

Ce que peut conter un cadavre

On relève sur le cadavre de nombreuses traces de violences :

1° A l'angle externe de la paupière supérieure droite, une plaie contuse intéressant toute l'épaisseur de la peau de 1 centimètre et demi de hauteur, sur le rebord externe de la paupière et de l'arcade sourcilière ;

2° Une petite plaie, de même caractère, au niveau de la commissure interne des paupières de l'œil droit ;

3° Une vaste ecchymose au niveau de la paupière inférieure, avec large suffusion sanguine sous-jacente et double fracture de l'os malaire, avec fissure de l'insertion interne de l'arcade zygomatique (le globe oculaire intact).

4° Une ecchymose étendue à la partie latérale gauche du front ;

5° Une large ecchymose de la partie latérale droite du menton. (Il n'y a pas de traces de coup d'ongle au niveau du coup).;

6° Toute une séries de petites ecchymoses arrondies, peu apparentes, de l'étendue de pièces de cinquantes centimes, avec larges suffusions sanguines sous-jacentes réparties à la face antérieure et à la partie postérieure de l'avant-bras droit. Il en existe aussi quelques-unes sur le bras, du même côté. Au total, on en compte 15 ;

7° Des ecchymoses du même genre et un peu moins nombreuses au bras et à l'avant-bras gauches, avec large ecchymose au coude ;

8° Quelques petites ecchymoses à la face antérieure des cuisses.

Voilà pour l'examen externe.

L'examen interne donne :

« Le larynx est normal. Il n'est pas fracturé, il ne contient ni spume, ni débris de végétaux, ni parcelle de terre. La trachée est également intacte, mais on découvre, en soulevant l'épiglotte, un bol alimentaire du volume d'une noix. »

Il s'agit d'un quartier d'orange.

Dans l'estomac, on retrouva 250 cent. c. de bouillie alimentaire, dans laquelle on distingue presque intacts de petits morceaux de viande peu altérés qui semblent être des tripes, quelques débris de végétaux et des quartiers d'orange ou de mandarines presque intacts.

Les organes, part des lésions anciennes ou dues à la sénilité sont intacts.

La conclusion du rapport médical

La conclusion du rapport de M. le docteur Leclercq tend à la mort par strangulation, il est vrai, et voici sur quelles observations l'habile praticien se repose :

1° Aucun signe permettant de penser que cette femme était encore en vie au moment de l'immersion n'a été relevé sur le cadavre. Par contre, deux groupes de faits susceptibles d'expliquer la mort ont été relevés : 1° traces de violences autour du cou, dont la bilatéralité et la localisation des suffusions sanguines font penser à la strangulation à la main. Les traces de violences relevées aux bras et aux avant-bras ont été laissées par une pression énergique de doigts ; 2° A l'orifice supérieur du larynx, un bol alimentaire obstruait complètement la respiration et a facilité la suffocation. Ces deux causes semblent donc être intervenues pour entraîner la mort.

Où en sommes-nous ?

Nous savons depuis hier que la victime est une nommée Levillon, 66 ans, lingère, demeurant 21, rue de la Vieille-Comédie. Qu'elle travaillait chez Mme Aubry, 1, rue de l'Orphéon ; que dimanche, à 5 heures du soir, elle semblait être en état d'ébriété et après être tombée sur le trottoir, dans cette même rue de l'Orphéon, était recueillie dans une maison voisine. Nous suivons ensuite la victime (?) dans la direction de Saint-André. Nous retrouvons ensuite Anne-Marie Levillon, paraît-il, en compagnie d'un homme et d'une femme, dans un estaminet de la rue de la Barre.

Et puis après ?....

Nous avons vu hier M. Perny, chef de la sûreté, qui a lancé deux de ses meilleurs limiers, les inspecteurs Causein et Fauverque, sur cette affaire. M. Perny nous a fait des déclarations troublantes.

Crime ou accident ?

D'une part, les déclarations des témoins qui tendent vers la seconde hypothèse. D'autre part, le rapport circonstancié de la Faculté, qui laisse supposer un crime...

Nous avons rencontré, dans la rue Royale, l'inspecteur Caussin, qui semblait absorbé et marchait à vive allure. Nous n'avons pas voulu troubler cet habile auxiliaire de M. Perny dans ses recherches. Il ne manque pas de points obscurs, sur lesquels un commencement de clarté semble jaillir et sur lesquels nous ne voulons encore rien dire pour ne pas entraver l'œuvre de la justice.

Quoi qu'il en soit, le travail fait par la sûreté actuellement est assez avancé et il est vraisemblable qu'avant peu de temps, nous serons définitivement fixé sur cette troublante énigme.

« Coupable » et acquittée

UNE MARCHANDE DE WAZIERS LIVRA DES LÉGUMES AUX BOCHES

Hier, a comparu devant le Conseil de guerre de la région de Lille, Florine Vernagut, femme Emonet, âgée de 43 ans, marchande de légumes à Waziers (près de Douai), prévenue du crime d'intelligences avec l'ennemi pour avoir fourni aux boches, pendant l'occupation, d'énormes quantités de légumes au détriment du ravitaillement de la population civile de la commune.

Il apparaît au premier abord que l'inculpation soit bien grande pour les faits relevés dans l'instruction. En effet, en opposition aux sept témoins cités par l'accusation, la défense en avait fait citer 10 autres, parmi lesquels : Mme Caron et M. Dupas, qui vinrent affirmer que c'était par ordre de la « kommandantur » et de la Mairie de Waziers que Mme Emonet avait stocké et livré les légumes à l'autorité allemande, avec laquelle, d'ailleurs, elle aurait eu à plusieurs reprises, des difficultés parce qu'elle se refusait d'obéir à certaines de ses exigences.

Après un réquisitoire modéré de M. le commandant Weber, commissaire du gouvernement, et la plaidoirie de Me Drillon, avocat, le Conseil de guerre, présidé par le colonel Rousseau, déclara coupable Florine Vernagut par 4 voix contre 3, et prononça son acquittement à la minorité de faveur.

L'Affaire Israël devant le Conseil de guerre d'Amiens

ON ENTEND TRENTE-SEPT TÉMOINS

Amiens, 7 janvier. — L'affaire Israël, renvoyée devant le Conseil de guerre d'Amiens, a débuté hier par l'interrogatoire de Mme Israël, qui a été suivi de l'audition des témoins.

Ces derniers, parmi lesquels Mme Potifils, étaient au nombre de 37. De leurs déclarations, il ne ressort rien qui n'ait été dit déjà lors des débats devant le Conseil de guerre de Lille sur cette affaire de dénonciations dont est inculpée la femme du médecin de Fives.

Les débats continueront aujourd'hui pour le réquisitoire du Commissaire du gouvernement et [illegible]

Bataille dans une prison

DES DÉTENUS MUTINÉS ONT TUÉ LE GARDIEN CHEF. — UN PRISONNIER A ÉTÉ ABATTU.

Annecy, 7 janvier. — Hier soir, huit prisonniers écroués à la prison de Thonon, se sont mutinés. Ils ont tué le gardien-chef et blessé légèrement le gardien-adjoint, qui était venu à son secours. Celui-ci, tirant son revolver, a tué un détenu.

Des gardiens supplémentaires ont été demandés à Grenoble.

Le cadavre baladeur

L'AGENT QUI LE GARDAIT LE RECHERCHE, ETONNE

Des agents de ronde à la gare de la Chapelle surprenaient, hier vers quatre heures du matin, quatre individus qui dévalisaient un wagon de harengs. Haut les mains ! crièrent les agents, mais les malfaiteurs prirent la fuite. Poursuivi l'un des bandits se retourna, menaçant les agents. L'un d'eux fit feu sur lui, le bandit tomba, il était mort, tout au moins aux dires des agents dont l'un d'entre eux resta près du cadavre, tandis que l'autre allait chercher une voiture pour transporter le corps. A un moment donné, l'agent qui gardait le cadavre, impatient de ne pas revoir revenir son compagnon, quitta sa faction, il fut tout étonné de constater la disparition du cadavre. Malgré toutes les recherches, il fut impossible d'en retrouver traces. L'enquête continue.

Seul, devant la mer

D'ANNUNZIO PLEURE

Rome, 7 janvier. — Les journaux reçoivent de Fiume, au sujet d'Annunzio, une nouvelle assez impressionnante. Depuis qu'un groupe de ses « arditi » lui a volé ses documents et l'argent de la régence, le poète semble en proie à une grande désolation. Il fuit la société même de ses plus intimes partisans et passe des heures tête nue à regarder la mer. Parfois, on le voit tomber à genoux. Par respect pour sa douleur, personne n'ose plus s'approcher de lui.

LE CHOMAGE & LA Main-d'Œuvre Étrangère

Une lettre du citoyen H. LAURIDAN, secrétaire de l'Union Départementale du Nord, au Ministre du Travail

Le citoyen H. LAURIDAN a adressé à M. le Ministre du Travail, la lettre suivante :

Monsieur le Ministre,

Voici quelques jours, je protestais auprès de vous contre l'entrée des ouvriers étrangers dans notre région frontière. Vous ne m'avez pas encore répondu et, si vous le faites, ce qui n'est pas bien certain, je sais d'avance ce que vous allez me dire.

Vos services ont découvert le chômage alors qu'il sévissait depuis plus d'un mois. Ils ont de même trouvé la main-d'œuvre étrangère sur la route de leurs recherches. Cette main-d'œuvre était en France depuis longtemps comme en pays conquis. Que résulte-t-il de vos expériences ? Des parlementaires vont faire une enquête dans nos régions afin de préciser l'importance du chômage et les moyens d'y remédier. Nous ne chicanerons pas sur l'emploi des parlementaires dans une situation douloureuse qui intéresse les groupements syndicalistes et professionnels. Nous ne dirons pas davantage que l'heure n'est plus aux enquêtes mais aux actes susceptibles d'amoindrir une crise qui vous dépasse trop pour que vous puissiez avec succès l'enrayer complètement. Chaque jour suffit à sa peine. La nôtre est grande. Donnons aujourd'hui des détails sur la main-d'œuvre étrangère.

J'ai dit plus haut et je vous le répète, que vous aviez pensé trop tard à la main-d'œuvre étrangère. L'année dernière, les Services de la Reconstitution employaient 7 belges sur 10 manœuvres. Sur toutes les routes qui entraient en France défilait une interminable invasion d'ouvriers étrangers. Ces ouvriers passaient en bicyclette, la « mallette » sur le dos et leur colonne compacte prenait parfois plusieurs kilomètres. A midi, ces travailleurs, d'une endurance à toute épreuve, cassaient la croûte sur le chantier, car ils avaient soin de laisser le moins possible de leur gain dans le pays qui les occupait. Le soir, les neuf dixièmes d'entre eux s'en retournaient à la petite maison qui, entourée d'un jardin propret et fécond, leur donnait la possibilité et la joie de vivre à bon marché. D'autres de leurs camarades allaient plus loin dans le cœur de notre dévastation. Les trains ouvriers étaient encombrés des « mallettes » surchargées, des pics, des pioches des outils et des hommes qui venaient travailler dans nos ruines. Ceux-là repartaient tous les huit ou quinze jours. Ils acceptaient de se lever tôt, de se nourrir de pain rassis et de fromage moisi faute de ravitaillement, de travailler jusqu'à la nuit tombée et de coucher dans des baraquements infects. Vous auriez vu cela l'hiver dernier, Monsieur le Ministre, si vous aviez eu le temps de vous déranger. Nous avons demandé une enquête. Un instant, vos services semblèrent l'accepter. Puis, il nous fut répondu que la main-d'œuvre locale se refusait à ce qu'elle appelait une « humiliation » et qu'il était superflu d'insister.

Vint une période d'activité. Nos industriels avaient fait un rude effort. La vie renaissait dans notre région en même temps qu'elle s'accentuait chez nos voisins. Tous nos ouvriers et ouvrières travaillaient. L'emploi de la main-d'œuvre semblait diminuer. En tout cas, quoique administrer soit prévoir, l'emploi de la main-d'œuvre étrangère n'inquiétait plus personne. En octobre, je fis une enquête rapide. Le pourcentage des ouvriers étrangers me parut encore exorbitant. Dans l'ensemble du département, 30 % de la main-d'œuvre était belge. Ce pourcentage atteignait 80 % dans les villes frontières. J'ai, à cette époque, crié : « Prenez garde ! La main-d'œuvre étrangère sera demain un poids terriblement lourd, car le chômage vient à grands pas ; une crise s'annonce qui durera jusqu'à fin janvier si nous savons prendre des précautions ; sinon, l'hiver entier y passera ! » Certains journaux bourgeois m'ont traité de fou, d'autres ont dit que j'étais un agitateur dangereux qui voulait monter de toutes pièces une insurrection dans le département.

Vous n'avez pas compris tout de suite, Monsieur le Ministre. Je ne vous le reproche pas. Il y a si loin de Paris à Lille et vous êtes si mal renseigné. Puis, l'étendue du mal vous apparut vers Noël. Vous en avez été tellement frappé que vous venez de prendre une mesure draconienne. Une circulaire qui fut signée par vous, ou par votre collègue de l'Intérieur, — ce qui est la même chose puisque vous êtes de la même maison, — une circulaire donna l'ordre de fermer les gares frontières à tous les ouvriers belges, hormis ceux qui sont embauchés pour l'agriculture.

Le veto s'accomplit. Tous les jours, à Tourcoing, par exemple, passent en moyenne 700 ouvriers étrangers. Ceux-là sont des anciens. Ils travaillent dans les localités voisines, tandis que les nôtres chôment. Ils ont la carte verte. Personne ne leur dit rien. D'autres les accompagnent. Ils étaient 70 hier, 120 avant-hier, 80 le jour précédent. Quelques-uns ont été embauchés par des racoleurs pour les zones désertiques. Leur contrat est en règle, signé par un Maire du Pas-de-Calais, de l'Aisne ou de la Somme. Mais ils n'ont pas la carte verte. Le Service Spécial les refoule. Le Commissaire chargé de cette opération doit bien se dire parfois que, si les ouvriers ne viennent pas, la reconstitution de la commune pour laquelle ils furent embauchés, ne se fera point. Il n'a pas à voir cela. Il exécute des ordres sur lesquels vous n'avez demandé l'avis de personne. Les Belges ainsi expulsés ne pensent pas si loin. Pour eux, le chômage sévit dans leur pays. Gand semble une ville morte. La France a besoin de bras puisqu'ils ont un contrat en bonne et due forme. Le Service Spécial les arrête à la gare. Entrons quand même. Les routes de France les connaissent depuis l'hiver dernier. Les douaniers ne leur passeront que la visite des « mallettes ». Quand au reste, qu'ils soient Théo, Léopold ou Bruno, que Clara Zetkin les accompagnent, c'est leur affaire. Le douanier ne connaît que la consigne et la consigne ne vise que les marchandises. Si bien que tous les jours, nos chômeurs assistent à ce spectacle bien fait pour exciter leur colère. Des théories d'ouvriers belges, l'un entraînant l'autre, entrent en France au nez et à la barbe — si l'on peut dire — de vos instructions.

Faut-il vous en donner d'autres preuves, Monsieur le Ministre ? Je ne le pense pas. Armentières, Warneton, Comines, Halluin, Tourcoing, Wattrelos, Toufflers, six brèches sont ouvertes dans une frontière de 35 kilomètres placée en demi-cercle à trois lieues du nœud imposant de chemin de fer qu'est Lille. Entre la capitale des Flandres et la frontière, s'étendent des villes importantes comme Roubaix et Tourcoing et de grosses localités comme Lannoy et Croix-Wasquehal qu'un réseau serré de tramways relie entre elles. Votre police est impuissante. Vos mesures coercitives sombrent dans le ridicule. Un accord franco-belge ferait bien mieux notre affaire. Des précautions intérieures donneraient de meilleurs résultats que l'expulsion à jet continu.

Je livre ces renseignements à vos réflexions. Vous ne pouvez pas ne pas en profiter, parce qu'il y va de la tranquillité de braves gens qui crèvent de misère et de faim en ce moment. J'ai parfois bien envie de leur offrir en exemple le geste de ce Secrétaire de la Bourse du Travail d'Halluin qui, en certains temps difficiles, s'était planté à la frontière et conseillait aux ouvriers belges de faire demi-tour. Ces ouvriers écoutaient la voix de leurs frères de France et le geste valut des plaintes. Ces plaintes venaient des exploiteurs. Et ceci vous montrera, Monsieur le Ministre, mieux que tous les arguments, la complicité patronale dans le recrutement de la main-d'œuvre étrangère. A vous de vous en souvenir. Nous, nous ne l'oublierons jamais !

Henri LAURIDAN,

Secrétaire-Général de l'U. D. des Syndicats Ouvriers du Nord.

Les Sans-Travail dans le Nord et le Pas-de-Calais

Une statistique ministérielle expose la situation

Le « Bulletin du Marché du Travail » publie les renseignements suivants sur la crise du chômage dans le département du NORD :

« Dans la région de Roubaix-Tourcoing, les industries de la laine, qui occupent normalement 46.000 ouvriers, en comptent actuellement 34.000 travaillant de deux à quatre jours, et 2.000 chômeurs.

A Fourmies, plusieurs peignages et tissages sont arrêtés.

A Lille, la moitié des filatures de coton fait quarante heures par semaine, le cinquième trente-six heures et le reste, quarante-huit, trente deux et vingt-cinq heures. Dans les tissages, on accuse 600 renvois d'ouvriers ; d'autre part, 4.000 ouvriers subissent une réduction du travail de huit à seize heures. Dans les filteries, on signale 300 chômeurs et 500 ouvriers travaillent de dix-huit à trente-deux heures par semaine. Plusieurs fabriques de mouchoirs, à Cambrai, ont suspendu leur fabrication ; on compte 3.000 chômeurs parmi les travailleurs à domicile.

Dans les filatures de jute, la durée du travail est de trente-deux heures par semaine.

Dans l'industrie des vêtements confectionnés, les deux tiers des ouvrières à domicile sont inoccupées.

Dans les tanneries-corroieries, on compte 600 chômeurs. Une fabrique de chaussures travaille deux jours par semaine. Situation à peu près normale dans la métallurgie et les constructions mécaniques, sauf en ce qui concerne l'automobile.

Les verreries à vitres, qui avaient été sur le point de s'arrêter, semblent reprendre de l'activité.

Les huileries de Dunkerque renvoient 60 ouvriers ; on chôme quatre jours par semaine et la fabrication est réduite d'un tiers. Dans la région de Lille, les huileries paraissent moins atteintes. Les industries du papier et du carton travaillent trois jours par semaine ».

Dans le PAS-DE-CALAIS, le chômage s'accentue dans l'industrie des tulles et dentelles, les fabriques de papier, les ateliers de vêtements confectionnés et de lingerie. Le travail diminue dans les industries du bois.

Au port de Calais, travail intermittent.

Contre le Chômage

LES CHOMEURS MARSEILLAIS DEMANDENT DES GARANTIES

Marseille, 7 janvier. — La crise de chômage s'accentue à Marseille, où le nombre des ouvriers sans travail est maintenant important.

Répondant à l'appel de l'Union des Syndicats ouvriers de Marseille, environ 5.000 chômeurs se sont réunis ce soir à la Bourse du Travail. Un ordre du jour a été voté à l'unanimité, dans lequel il est dit : « Les chômeurs syndiqués et non syndiqués, reconnaissent que cette crise économique, si préjudiciable à la classe ouvrière, est le fruit direct du régime bourgeois, source de complications permanentes par le jeu des concurrences et les heurts économiques et internationaux ; ils décident de mener une lutte énergique pour faire donner aux producteurs les garanties d'un travail promis, en reconstruisant les pays détruits ; ils protestent contre la fermeture des usines opérée par certains patrons, et qui n'est qu'un prétexte pour se faire économiser les impôts.

LE CONSEIL GENERAL DE LA SOMME RECLAME L'OUVERTURE DE CHANTIERS

Amiens, 7 janvier. — Le Conseil général de la Somme, réuni en session extraordinaire, a décidé d'envoyer un télégramme au Ministre des Régions libérées, lui demandant l'ouverture urgente d'un crédit de 2.625.000 francs pour l'installation de chantiers destinés à procurer du travail aux chômeurs

Un traître va être jugé

C'EST UN EMPLOYÉ DES R. L. QUI, AVANT D'ÊTRE REVOQUÉ DE LA POLICE, AVAIT VENDU DES DOCUMENTS A L'ALLEMAGNE

Une affaire de trahison, remontant à 1912 et découverte seulement cette année, va venir prochainement devant les Assises de la Meuse.

L'inspecteur stagiaire Grévillot, 29 ans, marié, père de deux fillettes, poussé par des besoins d'argent, résultant de sa mauvaise conduite, profita d'un congé du commissaire spécial de Verdun, en septembre 1912, pour dérober, dans une armoire, des documents intéressant la mobilisation et le contre-espionnage.

Avec son épouse, Grévillot eut, à Luxembourg, une entrevue avec des policiers allemands et, moyennant 1.500 francs, il leur laissa des photographies des documents qu'il replaça ensuite dans l'armoire de son chef. Celui-ci, à son retour, ne remarqua rien d'anormal.

Peu après, Grévillot alla à Metz et donna aux Allemands d'autres renseignements pour lesquels il reçut encore 600 francs. Il devait envoyer de nouveaux documents pour lesquels il reçut, à Strasbourg, une somme de 1.500 francs ; mais, en raison de sa mauvaise conduite, il fut révoqué et ne put effectuer la livraison promise.

Les faits ont été connus seulement cette année, grâce à l'examen des documents trouvés chez l'ancien commissaire de police allemand de Metz.

IL FUT ARRETÉ A MARQUION

Grévillot fut arrêté à Marquion (Pas-de-Calais), où il était adjoint technique du génie rural des régions libérées. Sa femme, avec qui il est en instance de divorce, sera poursuivie pour complicité.

A la manière d'Arsène Lupin

LES BANDITS DE SURESNE VOULAIENT ENDORMIR LEUR JUGE !

Les bandits de Surésnes n'ont pas perdu tout espoir de recouvrer la liberté. Ou, du moins, s'ils l'ont perdu, ce n'est que depuis hier.

On a découvert, en effet, sur certains d'entre eux, des lettres écrites en langage chiffré et qu'ils comptaient se faire passer. Ces lettres ont été déchiffrées : les bandits « convenaient tout simplement d'endormir leur juge d'instruction non pas avec des « boniments » — suivant l'argot des prisonniers — mais avec un narcotique qu'un complice devait leur fournir.

En même temps que le juge, les bandits comptaient endormir le garde républicain de service dans le cabinet du magistrat. Puis — tout était prévu — ils devaient s'emparer des armes du garde du portefeuille du juge (comme dans « Arsène Lupin ! » et prendre la fuite.

Les bandits avaient tout prévu, sauf deux choses : d'abord, que leurs lettres seraient découvertes, et ensuite qu'il est assez difficile d'endormir inopinément quelqu'un. Tous les chirurgiens vous le diront.

Mais, au cinéma, cela se fait instantanément. Et comme les bandits vont plus souvent au cinéma qu'à la Faculté....

Le lord maire de Cork « indésirable » en Amérique

Washington, 7. — Les autorités américaines refusent d'admettre aux Etats-Unis, le lord-maire de Cork, qui y est débarqué subrepticement. Il y a deux jours. Celui-ci a été remis en liberté provisoire sur parole, en attendant son renvoi en Angleterre.